



Abdelmoumen Ould Kaddour nommé nouveau P-dg

Sonatrach enfin entre de bonnes mains ?

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Elu président de la FAF avec 64 voix



Zetchi, l'homme du changement

Page 24

Quatorzième année - N° 4127 - Mardi 21 mars 2017 - Prix : 10 DA

Permis à points, durcissement des sanctions et lourdes amendes

Le nouveau code de la route entre en vigueur

Page 3

Le retour du refoulé

Par Mohamed Habili

Quand la crise dite des subprimes a éclaté en 2008, avec la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers, les dirigeants des plus grandes économies ont été unanimes à la fois pour mettre en garde contre la tentation du protectionnisme et pour sauver le système financier international menacé d'écroulement quel qu'en soit le prix. Les économistes libéraux de référence leur ont appris qu'ils ne devaient surtout pas faire comme leurs prédécesseurs des années 1930, qui par conviction libérale avaient laissé les banques faire faillite, et qui ensuite avaient voulu protéger leurs économies respectives en dressant toutes sortes de barrières défensives autour d'elles. La Grande Dépression, comme l'appellent les auteurs américains, n'aurait pas dépassé les limites d'une crise boursière plus ou moins grave si la banque centrale américaine, la FED, avaient pris les bonnes décisions, c'est-à-dire l'inverse de celles qui avaient été mises en œuvre. Toujours est-il que le traitement appliqué à la crise de 2008 n'aurait sans doute pas été celui que l'on connaît s'il n'y avait pas eu le précédent de 1929 pour servir de repoussoir. Forts de l'expérience passée et de ses leçons, et voyant que le système ne s'effondrait effectivement pas une fois le remède administré selon les principes ultralibéraux, les dirigeants des grandes économies réunis en G20 ont crié victoire sur la deuxième plus grande crise dans l'histoire du capitalisme, pour dans un deuxième temps faire comme si elle n'était plus qu'un mauvais souvenir.

Suite en page 3

Appel à l'élaboration d'un cahier des charges pour un «traitement spécial»

La micro-entreprise peine à décoller



Difficulté de réalisation des projets économiques, problème de commercialisation, de non homologation des produits innovants et le manque de matière première et du foncier, sont autant de contraintes qui influent négativement sur les activités de la micro-entreprise, citées par les intervenants lors des Assises nationales.

Lire page 2

Goût de France / Good France

Un élan pour la diplomatie culturelle et économique

Page 4

Artisanat

Le tapis, un mode d'expression socioculturel

Page 13

Appel à l'élaboration d'un cahier des charges pour un «traitement spécial»

La micro-entreprise peine à décoller

■ Difficulté de réalisation des projets économiques, problème de commercialisation, de non homologation des produits innovants et le manque de matière première et du foncier, sont autant de contraintes qui influent négativement sur les activités de la micro-entreprise, citées par les intervenants lors des Assises nationales.

Par Louiza Ait Ramdane

Plusieurs intervenants ont estimé, à cet effet, que les conditions requises pour la réalisation de certains projets par une micro-entreprise étaient «réthoriques», dans le sens où elles ne lui permettent pas d'accéder au projet. Ils ont abordé outre le problème de commercialisation, celui de la non homologation des produits innovants et le manque de matière première. D'autre part, les conditions d'obtention des marchés par la micro-entreprise et du foncier, tout en bénéficiant de mesures administratives qui demeurent cependant «complexes», ont été au centre des préoccupations des entrepreneurs présents aux ateliers consacrés aux domaines des travaux publics et du bâtiment, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de la maintenance, des technologies de l'information et de la communication, des transactions publiques, du tourisme et de l'artisanat. Par ailleurs, de jeunes investisseurs ont demandé également de réactiver l'article 87 bis de la loi sur les marchés publics qui consacre à la micro-entreprise un taux de 20% des projets retenus à la réalisation.

Le président de la Fédération nationale des jeunes entrepreneurs, Kheireddine Hamel, a pour sa part suggéré l'élaboration d'un cahier des charges de la micro-entreprise pour lui permettre de participer à la concrétisation des différents projets et aux appels d'offres qui, souvent, reviennent aux grandes entreprises. A cet effet, la Fédération des jeunes entrepreneurs soumettra aux autorités publiques une série de propositions afin d'élaborer un cahier des charges qui réservera un «traitement spécial» à la micro-entreprise dans



tous les secteurs économiques concernés par la réalisation des projets et les appels d'offres, en vue de redynamiser le rôle de la micro-entreprise et d'encourager sa contribution dans la dynamique économique, a indiqué Kheireddine Hamel, en marge des ateliers organisés à l'occasion des Assises nationales sur la micro-entreprise.

Il a précisé, à ce propos, que «la mouture finale du cahier des charges de la micro-entreprise, qui apportera des solutions aux divers problèmes que celle-ci rencontre, sera finalisée en collaboration avec des experts, tout en tenant compte des préoccupations majeures des chefs d'entreprises afin de leur permettre d'améliorer leurs activités et d'assurer leur pérennité».

De son côté, le président de l'Association professionnelle des

banques et des établissements financiers (Abeff), Boualem Djebbar, a précisé que les 10 000 entreprises en état d'insolvabilité revendiquaient des facilitations dans le paiement de la dette, soulignant que les banques étaient disposées à trouver des solutions pour préserver la viabilité des entreprises en Algérie. Le responsable a indiqué que le nombre de micro-entreprises financées par les dispositifs de soutien a atteint plus de 1,2 million dont plus de 600 000 ont été financées par les banques dans le cadre du système tripartite – banque, agence et Fonds de garantie des crédits (FGAR), pour une valeur de plus de 680 milliards de dinars.

Il a également exhorté les jeunes désireux d'investir de recourir aux fonds d'investissement de wilaya créés spéciale-

ment à cet effet et dotés d'un milliard de dinars au niveau de chaque wilaya.

Réunion entre l'Ansej et les banques prochainement

Le directeur général de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de Jeunes (Ansej), Mourad Zemali, a fait savoir qu'une réunion entre l'Ansej et l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (Abeff) se tiendra la semaine prochaine en vue d'identifier les problèmes de financement des entreprises créées dans le cadre de ce dispositif. Il a précisé que différents problèmes relatifs aux crédits bancaires et aux modes de paiement en vue de garantir la viabilité des entreprises créées grâce

au soutien public seront évoquées durant cette rencontre prévue avec les représentants des banques. Plusieurs jeunes entrepreneurs relevant du dispositif Ansej ont soulevé le problème lié à la saisie des équipements en situation de retard de paiement et la non application de la déduction sur les bénéfices bancaires d'une manière intégrale ainsi que le mode d'application du rééchelonnement du paiement des crédits.

M. Zemali a mis en avant l'élaboration d'une liste des entreprises d'approvisionnement auxquelles les jeunes entrepreneurs peuvent recourir à l'effet de l'acquisition de matériel et de matières premières.

Cette liste, qui sera lancée début mai prochain, a pour but de mettre fin à l'escroquerie de certains fournisseurs, a souligné le directeur général qui a précisé que la liste comportera uniquement les entreprises qui respectent le cahier des charges établi par l'Ansej. En ce qui concerne l'immobilier industriel, M. Zemali a affirmé qu'une idée est en phase d'être généralisée pour consacrer des petites zones industrielles exclusivement aux micro-entreprises.

Par ailleurs, des textes juridiques sont en cours d'élaboration pour le renforcement de la représentation des jeunes entrepreneurs au niveau des différentes instances activant dans la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, a indiqué le responsable. Conformément aux recommandations de la tripartite, des espaces publics vacants sont en cours de recensement au niveau de plusieurs wilayas en vue de les transférer au profit des jeunes entrepreneurs, a-t-il expliqué au sujet du problème des locaux.

L. A. R.

Préparatifs des élections législatives du 4 mai

Fin de délai pour les recours des candidatures

Le délai imparti pour que les tribunaux administratifs tranchent sur les recours introduits par les partis politiques et les indépendants, à propos des candidatures aux élections législatives du 4 mai prochain ayant fait l'objet d'une décision de rejet, s'est achevé hier. Pour rappel, aux termes de la loi organique relative au régime électoral du 25 août 2016, le rejet d'une candidature ou d'une liste de candidats doit être dûment motivé, selon le cas, par décision du wali, ou du chef de la représentation diplomatique ou consulaire. Ainsi, il n'est plus désormais possible de recevoir aucun autre recours de la part des acteurs politiques et ce, pour faire valoir encore leurs candidatures aux élections à venir. A ce propos, la législation relative aux questions électorales est claire. L'article 98 de cette loi stipule à son troisième alinéa que la décision de rejet peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement com-

pétent dans un délai de trois jours francs. Une date valable à partir de la date de sa notification. Ce délai est de 5 jours pour les candidats des circonscriptions électorales à l'étranger et doit être introduit auprès du tribunal administratif d'Alger. Selon le même article, le tribunal administratif statue dans un délai de cinq jours francs, à compter de la date d'enregistrement du recours et le jugement rendu est notifié immédiatement, par tous les moyens légaux, aux parties concernées. Pour ce qui est de son exécution, il est important de noter que c'est selon le cas, au wali ou au chef de la représentation diplomatique ou consulaire qui est désigné pour la tâche. Une fois le jugement prononcé, il faut savoir que ce dernier, n'est susceptible d'aucune voie de recours. L'article 99 dispose que dans le cas de rejet de candidatures au titre d'une liste, de nouvelles candidatures peuvent être formulées dans un délai n'excédant

pas le mois précédant la date du scrutin. Par ailleurs, concernant le nombre de listes donné par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, on peut dire qu'il est complet puisqu'il englobe tous les partis politiques locaux et même ceux de l'étranger.

Listes fournies par le ministère de l'Intérieur : 797 listes présentées par 63 partis

Selon les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le nombre de listes de candidats aux élections législatives est de 1 088, réparties comme suit : 797 listes présentées par 63 partis, 163 listes d'indépendants et 128 listes issues d'alliances.

Le nombre de candidats s'élève à 12 591, soit 8 646 hommes, ce qui équivaut à 68,67% et 3 945 femmes, équivalant à 31,33%. Pour l'âge de la majorité

des candidats, 64,21% se situent entre 31 et 50 ans et 55,91% ont un niveau universitaire.

Le parti du Front de libération nationale (FLN), le Rassemblement national démocratique (RND) et Tajamou Amal El Jazair (TAJ) sont les seules formations politiques à avoir présenté des listes dans les 48 wilayas du pays et les 4 circonscriptions électorales à l'étranger. Le corps électoral s'élève à 23 276 550 électeurs, dont 956 534 électrices et électeurs issus de la communauté nationale à l'étranger. Sur ce point, celui-ci devait être définitivement arrêté après la période de recours, qui s'est achevée hier. La campagne électorale se déroulera, pour rappel, du 9 au 30 avril et 4 734 espaces publics ont été réservés à l'animation des meetings.

Yacine Djadel

Abdelmoumen Ould Kaddour nommé nouveau P-dg

Sonatrach enfin entre de bonnes mains ?

■ L'ancien P-DG de Sonatrach, Amine Mazouzi, a été limogé, hier, par Boutarfa, pour le remplacer par Abdelmoumen Ould Kaddour. Contrairement à ce qui s'écrit déjà çà et là, le nouveau patron de Sonatrach est un homme à la compétence avérée pour les postes occupés, pour son intégrité et pour les diplômes des plus grandes écoles mondiales dont il est pourvu, dont le Massachusetts Institute of technology.

Par Nadir S.

Il est à savoir que Mazouzi, lors de sa nomination, a eu un cahier des charges bien précis, notamment de redresser la prestigieuse entreprise nationale en cinq années. Il lui a suffi d'une année et demie pour accumuler les preuves de mauvaise gestion, notamment les limogeages injustifiés dans l'encadrement, les dirigeants les plus compétents faisant les frais de ces mises à l'écart. A ces manquements graves à la mission de patron de cette société, pour économique et financier de l'Algérie, s'ajoutaient d'autres griefs, comme le non-respect de ses engagements, à l'instar du mépris affiché à l'égard de l'entreprise chinoise CPTDC, dont il n'a plus reçu la délégation, alors qu'un accord pour des projets avait été signé en bonne et due forme. L'urgence était donc signalée pour mettre fin à cette incurie manifeste, dont il n'est cité ici que quelques exemples parmi des dizaines d'autres. Le ministère de l'Energie a rendu public hier le communiqué suivant, repris par l'APS. Le ministre de l'Energie, M.



Nouredine Boutarfa, a réuni lundi le Conseil d'Administration de Sonatrach et a procédé à l'installation de M. Abdelmoumen Ould Kaddour en qualité de P-dg de Sonatrach en remplacement de M. Amine

Mazouzi. A cette occasion, le ministre de l'Energie a appelé le nouveau P-dg de Sonatrach «à agir en toute responsabilité et en toute confiance en vue de mettre en œuvre les changements qualitatifs permettant à Sonatrach d'évoluer et de prospérer dans un climat d'entreprise serein propice à la prise d'initiative et de décision», indique la même source. Il a également invité le P-dg et les hauts responsables de Sonatrach «à faire preuve d'un engagement sans faille pour préserver les intérêts de Sonatrach et à faire évoluer les pratiques managériales et productives pour rendre la compagnie capable de s'adapter aux changements de son environnement». Le ministre de l'Energie «a également témoigné de son soutien, le soutien des plus hautes autorités du pays et à leur tête son excellence le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, qui souhaite que Sonatrach renoue avec la sérénité, la cohésion et l'exemplarité», poursuit le communiqué. M. Abdelmoumen Ould Kaddour est un polytechnicien diplômé du Massachusetts Institute of technology (Etats-Unis).

N. S./APS

Permis à points, durcissement des sanctions et lourdes amendes Le nouveau code de la route entre en vigueur

La nouvelle loi relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière est entrée en vigueur officiellement avec sa publication au *Journal officiel*. Le texte, adopté en janvier par le Parlement, durcit les sanctions contre les contrevenants aux règles de la circulation routière. Modifiant et complétant la loi 01-14 de 2001, le texte vise principalement à endiguer le phénomène des accidents de la route qui a atteint un seuil alarmant ces dernières années. En 2015, 35 199 accidents de la route ont été enregistrés, causant la mort de 4 610 personnes et blessant 55 994 autres. Les onze premiers mois de 2016 ont enregistré 27 168 accidents ayant engendré la mort de 3 718 personnes tandis que 41 544 blessés ont été recensés. La nouvelle loi prévoit notamment l'introduction du permis de conduire à points et le durcissement des sanctions liées aux infractions et délits. Le système du permis à points sera géré par le ministère de l'Intérieur à travers un fichier national des permis de conduire devant recenser toutes les infractions de la route au niveau national. Dans ce système, le permis de conduire est doté d'un capital de 24 points qui sera réduit à chaque infraction commise par le titulaire du permis. Le contrevenant sera également soumis à une amende forfaitaire et à des sanctions pénales selon les cas. Durant la période probatoire de deux ans, le permis de conduire est affecté d'un capital de douze points

seulement, précise le texte qui note que lors de cette période, l'infraction commise entraîne l'annulation du permis de conduire. Le retrait des points se fait selon un barème qui distingue quatre degrés de contraventions qui nécessitent un retrait de 1 à 6 points selon leur nature, mais dix points seront retirés en cas de délit. Après le retrait de tous les points, le permis de conduire devient invalide et son titulaire est tenu à le remettre aux services habilités du ministère de l'Intérieur. Dans ce cas, l'intéressé ne peut postuler à l'obtention d'un nouveau permis de conduire, qui sera soumis à la période probatoire, qu'après six mois de la date de remise de son permis. «Ce délai est porté à un an dans le cas où son permis a fait l'objet de deux invalidations sur une période de cinq ans», précise le texte. Le permis de conduire peut également faire l'objet de suspension dans des cas de délits, et ce, en plus des sanctions pénales et des amendes, sachant que la durée de suspension du permis varie selon la nature de ces délits.

Révision à la hausse des amendes

Le texte prévoit aussi un durcissement des sanctions contre les contrevenants aux règles de la circulation routière. Ainsi, les amendes forfaitaires pour chaque degré de contravention ont été revues à la hausse. Pour les contraventions du 1^{er} degré,

qui concernent notamment la présentation de documents et l'usage d'un équipement de véhicule non conforme, cette amende est fixée à 2 000 DA. Les contraventions du 2^e degré (empiètement d'une ligne continue, arrêt et stationnement abusifs...) sont punies d'une amende forfaitaire de 2 500 DA. Est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 20 000 DA à 50 000 DA tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge, ou le poids total roulant autorisé est supérieur à 3 500 kg, ou d'un véhicule de transport de personnes de plus de 9 places, qui serait, suite au non-respect des prescriptions légales du temps de conduite et du temps de repos, à l'origine d'un accident de la circulation routière ayant entraîné un homicide involontaire. Par ailleurs, est puni d'une amende allant entre 10 000 DA et 50 000 DA tout conducteur de véhicule qui a dépassé la vitesse limite autorisée de 30% et plus. Le non-respect du port de la ceinture de sécurité, de l'obligation du casque pour les conducteurs et passagers des cyclomoteurs et motocyclettes, la déféction des dispositifs d'éclairage et de signalisation des véhicules automobiles, le transport des enfants de moins de dix ans aux places avant ainsi que l'arrêt et le stationnement dangereux sont classés comme contraventions du 3^e degré et soumises à une amende forfaitaire de 3 000 DA. Concernant les contraventions

du 4^e degré, punies d'une amende de 5 000 DA, elles portent sur l'usage manuel du téléphone portable ou l'écoute par le casque d'écoute radiophonique durant la conduite et de la mise en marche à l'avant du véhicule d'appareils audiovisuels durant la conduite. Le non-respect de la distance légale entre les véhicules en mouvement et la priorité de passage dans les intersections, les manœuvres interdites sur les autoroutes et les routes express, l'emprunt de certains tronçons interdits à la circulation et l'état et la conformité des pneumatiques des véhicules à moteur aux normes sont également soumis à cette même amende. Dans le cas de non-paiement de l'amende forfaitaire, relevant des contraventions, après un délai de 45 jours à partir de la date de la constatation de l'infraction, un procès-verbal de non-paiement est transmis au procureur de la République. Comme conséquence, l'amende sera majorée à 3 000 DA pour les contraventions du 1^{er} degré, à 4 000 DA pour les contraventions du 2^e degré, à 6 000 DA pour les contraventions du 3^e degré et à 7 000 DA pour les contraventions du 4^e degré. En outre, un retrait de deux points complémentaires du permis à points est effectué systématiquement dans ce cas. Le nouveau texte oblige les conducteurs des véhicules de transport de marchandises (plus de 3 500 kg) et les véhicules de transport de personnes de plus de neuf places d'équiper leur véhicule d'un chrono tachy-

LA QUESTION DU JOUR

Le retour du refoulé

suite de la page Une

Or voilà que le danger du protectionnisme qu'ils croyaient avoir réussi à conjurer redevient plus menaçant que jamais, car brandi par la première puissance au monde, celle-là même d'où était partie la crise. Les Etats-Unis sous leur nouvelle administration ne veulent plus d'une mondialisation synonyme de désindustrialisation et de pertes d'emplois. Ils admettraient à la limite la libre circulation des marchandises, contre laquelle il est toujours possible de se défendre par une correction tarifaire, droit qu'une renégociation des règles de l'OMC pourrait leur accorder, mais ils ne veulent plus ni de la libre circulation des capitaux ni bien entendu de celle des personnes. Jusque-là, il y avait entente tacite des partisans du libre-échange pour interdire la libre circulation des personnes, pour n'accepter que celle des marchandises et des capitaux, ce qui déjà n'était pas tout à fait orthodoxe. Voilà maintenant que le pays jusque-là le plus libre-échangiste de tous qui veut revenir sur la libre circulation des capitaux elle-même. Lors de la dernière réunion du G20 au niveau des ministres des Finances, le moins que l'on puisse dire est que son message en ce sens a été dénué d'ambiguïté. Le fait est que pour la première fois depuis une décennie, l'âge de la crise à peu de chose près, le communiqué final n'a comporté ni condamnation du protectionnisme ni éloge du libre-échange. Comme il a toujours existé en Amérique un courant isolationniste, beaucoup veulent voir dans l'élection de Donald Trump son accession au pouvoir. Protectionnisme et isolationnisme ne sont pourtant pas synonymes, l'un renvoyant à l'économie et l'autre à la politique. Non, le protectionnisme auquel la nouvelle administration semble céder est de même nature que celui auquel avaient recouru les dirigeants américains en butte à la Grande Dépression. Tout se passe donc comme si près d'une décennie après l'éclatement de la crise de 2008, le même tropisme, jusque-là refoulé, se manifeste à nouveau. Cela n'aurait pas été possible si la crise avait été réellement dépassée. **M.H.**

graphe qui enregistre le temps de conduite, la vitesse et la distance parcourue. Il sera aussi mis en place un Conseil intersectoriel auprès du Premier ministre, qui sera chargé de la définition de la politique et de la stratégie nationale de prévention et de sécurité routière et de la coordination institutionnelle entre l'ensemble des acteurs concernés.

Meriem Benchaouia

Goût de France / Good France

Un élan pour la diplomatie culturelle et économique

■ Pour la troisième fois consécutive depuis 2015, en ce premier jour de printemps, Alger, à l'instar des capitales du monde, rend hommage à la gastronomie française à travers l'opération Goût de France/Good France qui, cette année, est placée sous le signe de la formation aux métiers de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme en associant écoles et étudiants du monde entier.

Par Lynda Naili

A la veille de ce début de printemps 2017, Bernard Emié, ambassadeur de France en Algérie, a officiellement annoncé

En février dernier Les services de la Sûreté nationale ont élucidé 15 affaires criminelles

LES SERVICES de la police judiciaire, appuyés par les équipes de la police scientifique et technique, ont élucidé en février dernier quinze affaires criminelles à travers le territoire national, a indiqué hier un communiqué de la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Parmi ces affaires, dix sont liées aux crimes d'homicide volontaire et cinq aux coups et blessures entraînant la mort, ajoute la même source, précisant que 31 individus impliqués ont été arrêtés et déferés devant les juridictions compétentes. Les services de la police judiciaire «ont réussi, grâce aux moyens et techniques scientifiques modernes en matière de recherche et d'analyse criminalistique, à élucider ces affaires avec un taux d'efficacité de 100%», relève la même source. Concernant les homicides volontaires, les équipes de la police judiciaire ont élucidé, durant la même période, «10 affaires ayant donné lieu à l'arrestation de 15 individus impliqués, dont 10 auteurs principaux et 5 acolytes». Pour ce qui est des crimes de coups et blessures entraînant la mort, «cinq affaires ont été traitées et 16 individus impliqués dont 5 auteurs principaux et 11 acolytes ont été arrêtés». Selon le communiqué, les querelles et les provocations figurent parmi les principales causes de ces crimes (40%), suivies des crimes commis sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants (20%), puis les litiges familiaux et financiers (13,34%) et enfin les affaires liées aux troubles mentaux et aux vols (6,66%). La DGSN a appelé les citoyens à «consentir davantage d'efforts et à coopérer avec les services de la police pour lutter contre la criminalité à travers leur participation dans le travail de proximité et de sensibilisation». M. L.

le début de l'opération «Goût de France/Good France 2017». «Il s'agit, dira-t-il devant un parterre de chefs algériens et français, d'un véritable voyage gastronomique illustrant haut et fort les couleurs de notre cuisine, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, et portant un message d'ouverture et d'excellence. Qualifiant de «succès populaires» les deux premières éditions auxquelles ne fera pas exception celle de 2017, le représentant du Quai d'Orsay à Alger, pour qui «la diplomatie c'est aussi une histoire de table», rappellera «l'importance que revêt la gastronomie, comme élément essentiel d'échange et de concorde entre nos deux pays». Citant Jean Anthelme Brillat-Savarin, gastronome et auteur culinaire français : «La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent», il indiquera que Goût de France/Good France, désormais synonyme de diversité, tenu en association avec l'Institut français d'Algérie (IFA) et la participation du Collège culinaire de France, est un rendez-vous international annuel pour des dîners placés sous le signe du partage et de la convivialité, de respect du terroir ainsi que le plaisir de la gastronomie.

C'est ainsi que de grands chefs du Collège culinaire de France sont venus en force diffuser les techniques culinaires françaises dans les cinq



antennes de l'IFA implantées à Alger, Constantine, Oran, Tiemcen et Annaba, à travers notamment la tenue de conférences et d'ateliers gastronomiques, de démonstrations et dégustations et surtout la préparation de «dîners Goût de France» en commun avec leurs pairs algériens des établissements partenaires de l'opération. Lequel dîner sera offert à une sélection d'invités de haut niveau. Pour Bernard Emié il s'agit là «d'un très beau partenariat à l'image des relations de

confiance qui unissent nos deux pays». A ce titre, tout au long de cette opération, l'ensemble des chefs algériens participants devra réaliser un menu dans l'esprit du repas gastronomique français à travers un séquençage de plats. Toutefois, la liberté est donnée à chacun d'entre eux pour valoriser la cuisine et le savoir-faire du terroir algérien tout en les réalisant avec des produits et ingrédients de qualité issus du marché local. En outre, chaque menu sera le témoin d'une cuisine utilisant moins de

gras, de sucre et de sel, attentive du «bien manger» et de l'environnement.

A noter que les sept établissements culinaires algériens sélectionnés pour cette année sont le restaurant «L'Algeria» de Tizi ouzou, «La Grotte des Saveurs», «Le Bardo» à Alger, «La Véranda» au Bois des Arcades-Alger, le «Midnight» au Bois des Cars-Alger et «l'Entracte» à Alger-Centre.

Aussi, les chefs participant à cet événement festif se verront décerner une labellisation d'excellence grâce à une sélection par un Comité de chefs, et appartiendront dès lors à une communauté internationale de plus de 2 500 chefs ce qui, outre d'augmenter au quotidien le taux de remplissage local de leur restaurant, accroîtra leur visibilité auprès des clientèles françaises et étrangères. Inspiré d'Auguste Escoffier qui lançait en 1912 «les Dîners d'Épicure» destinés à faire connaître l'excellence de la cuisine française, et initié en 2015, suite à l'inscription du «repas gastronomique des Français» sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco, «Goût de France» est organisé à l'initiative du ministère français des Affaires étrangères et du Développement International, «Goût de France/ Good France», avec le soutien des ambassades françaises avec l'idée d'associer des restaurants aux quatre coins du monde. L. N.

Chef Mustafa Djerrah au restaurant «L'Algeria», Tizi Ouzou :

«Une opportunité pour développer le tourisme national»

Le restaurant «L'Algeria» est l'un des sept établissements algériens sélectionnés pour prendre part à cet événement culinaire qui verra la participation de plus de 2 000 chefs sur 5 continents. Tous, sous la forme d'un dîner, rendront hommage à l'excellence de la cuisine française. Approchés par le *Journal d'Algérie*, Mustafa et Nourredine Djerrah, respectivement Chef cuisinier et gérant de «L'Algeria» font part de leurs attentes.

Le Jour d'Algérie : Vous avez été sélectionné pour participer au Goût de France 2017. Qu'en est-il est exactement ?

Mustafa Djerrah : En effet, il s'agit là de notre deuxième participation consécutive, après une sélection faite par Alain Ducasse, célèbre chef français et instigateur de l'opération Goût de France/Good France. Ce qui est

pour nous une immense reconnaissance et un grand encouragement. Nous avons beaucoup appris de notre première participation.

Pour le dîner du 21 mars 2017 (hier), nous devons préparer un repas prestigieux. Il s'agit en fait de revisiter un plat français à la façon du chef, lui donner une touche particulière issue de la tradition culinaire algérienne, sans néanmoins sortir du thème initial. Ce plat sera soumis pour dégustation et au final un diplôme de participation nous sera remis.

Le terroir est fortement sollicité pour la préparation des plats...

Tout à fait. Certes, il est question de cuisiner des plats représentatifs, voire emblématiques français. Néanmoins, les produits de base, les ingrédients sont issus en majorité des marchés locaux. En général, seules

certaines épices comme le safran sont des produits d'importation.

Hormis cette reconnaissance mondiale, quelles sont vos attentes ?

Effectivement, de notre participation nous bénéficierons de nombreux avantages, particulièrement celui de la visibilité locale et internationale, ce qui est considérable en soi. Mais au-delà, nous souhaiterions prendre part à des formations aussi bien dans le domaine de la gastronomie que dans la gestion hôtelière d'une manière générale.

La cuisine, l'hôtellerie étant des vecteurs essentiels dans le tourisme, nous aspirons réellement à enrichir nos connaissances dans ces domaines.

Présentez-nous votre établissement.

L'Algeria est un établissement culinaire ouvert en 2009 à la



Mustapha et Nourredine Djerrah, restaurant «L'Algeria», Tizi Ouzou

Nouvelle Ville de Tizi Ouzou. Sa particularité est qu'il est l'unique restaurant de la région à servir la gastronomie française. C'est qui est en soi une nouveauté pour les Tizi Ouziens et aussi un repère pour les étrangers en quête de cuisine française. L. N.

Commerce extérieur

Forte réduction du déficit commercial

■ Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 1,69 milliard de dollars (usd) sur les deux premiers mois de 2017, contre un déficit de 3,72 milliards usd sur la même période de 2016, soit une baisse de l'ordre de 2,03 milliards usd correspondant à un recul de 55% du déficit entre les deux périodes de comparaison, selon les Douanes.

Par Safia T.

Les exportations ont augmenté à 6,05 milliards usd entre janvier et fin février de l'année en cours contre 3,99 milliards usd sur la même période de 2016, soit une hausse de 51,67% correspondant à une augmentation de 2,06 milliards usd, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Pour les importations, elles se sont stabilisées en s'établissant à 7,75 milliards usd en janvier-février 2017 contre 7,71 milliards usd en janvier-février de l'année écoulée, soit une légère hausse de 0,51%. Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 78% contre 52%. Grâce au redressement des cours pétroliers qui ont souvent dépassé les 54 dollars en janvier-février, les exportations des hydrocarbures, ayant représenté 92,4% du total des exportations, ont atteint 5,6 milliards usd contre 3,76 milliards usd à la même période de 2016, en hausse de 1,84 milliard usd (+48,87%). Quant aux exportations hors hydrocarbures (7,6% du montant global des exportations), elles ont augmen-



té à 460 millions usd contre 234 millions usd (+96,6%). Les exportations hors hydrocarbures sont composées des demi-produits avec 395 millions usd (contre 174 millions usd), des biens alimentaires avec 42 millions usd (contre 43 millions usd), des produits bruts avec 13 millions usd (contre 8 millions usd), des biens d'équipements industriels avec 8 millions usd (contre 6 millions usd) et des

biens de consommation non alimentaires avec 2 millions usd (contre 3 millions usd). Pour ce qui est des importations, sur les sept groupes des produits importés, trois ont enregistré une baisse : les groupes énergie et lubrifiants, biens de consommation non alimentaires et demi-produits. Les importations des produits alimentaires ont augmenté à 1,51 milliard usd (contre 1,24 milliard usd), les biens d'équipe-

ment industriels à 3 milliards usd (contre 2,67 milliards usd), les biens d'équipement agricoles à 106 millions usd (contre 79 millions usd) et les produits bruts à 299 millions usd (contre 280 millions usd). Par contre, les importations ont chuté dans les groupes Energie et lubrifiants à 151 millions usd (contre 225 millions usd), dans les demi-produits à 1,61 milliard usd (contre 1,92 milliard usd) et dans les

biens de consommation non alimentaires à 1,06 milliard usd (contre 1,29 milliard usd). Sur les 7,75 milliards usd d'importations enregistrées, des montants de 4,63 milliards usd ont été payés par cash (59,7% des importations), soit une hausse de près de 3% des règlements par cash par rapport à la même période de 2016. Les lignes de crédit ont financé les importations à hauteur de 37% pour un montant de 2,86 milliards usd (baisse de 0,2%), tandis que les comptes en devises propres n'ont financé aucune importation. Le reste des importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiements à hauteur de 261 millions usd (en baisse de 25,4%).

L'Italie et la Chine préservent leur statut de premiers partenaires

Les cinq premiers clients de l'Algérie, au cours de janvier-février 2017, ont été l'Italie avec 1,07 milliard usd d'exportations algériennes (17,73% des exportations globales algériennes), suivie de l'Espagne avec 917 millions usd (15,14%), de la France avec 765 millions usd (12,63%), des Etats-Unis avec 462 millions usd (7,63%), et de la Turquie avec 433 millions usd (7,15%). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est restée en tête avec 1,56 milliard usd d'importations algériennes (20,21% des importations globales algériennes), suivie de la France avec 633 millions usd (8,17%), de l'Italie avec 533 millions usd (6,9%), de l'Allemagne avec 519 millions usd (6,7%) et de l'Espagne avec 454 millions usd (5,8%).

S. T./APS

Complexe Sider El Hadjar de Annaba

Sortie de la première coulée du haut fourneau n° 2

La sortie de la première coulée du haut fourneau n° 2 du complexe sidérurgique Sider El Hadjar a eu lieu dimanche, et ce, après remise en service de cette installation stratégique et névralgique durant la première semaine du mois de mars en cours, a-t-on appris de la cellule de communication de ce complexe. Effectuée au niveau du plancher du fourneau n° 2, l'opération a suscité un grand engouement et une ambiance festive des employés (fondeurs, opérateurs PC, encadrement et prestataires), relevant ainsi

un «*défi stratégique*» à travers le redémarrage réussi du haut fourneau n° 2 sur lequel repose le processus de production du métal du complexe Sider El Hadjar, selon cette source. L'opération de l'ouverture du trou de coulée, avec l'actionnement de la perforatrice s'est déroulée vers 10h00, ajoute cette même source, soulignant que l'exploitation sécurisée du haut fourneau n° 2 ainsi que toutes les autres unités du complexe sera effective après la normalisation de la charge et la production de la fonte pour alimenter les

deux aciéries à oxygène qui attendent la mise en rotation de leurs convertisseurs et machines à coulée. Le haut fourneau n° 2 a fait l'objet d'opérations de maintenance, de réhabilitation et de modernisation inscrites dans le cadre du programme d'investissement dont a bénéficié le complexe pour un montant de 750 millions de dollars pour augmenter ses capacités productives à plus de deux millions de tonnes d'acier liquide à l'horizon 2018-2019.

Amel T.

Royaume-Uni

Londres déclenche le Brexit le 29 mars

Le gouvernement britannique de Theresa May va déclencher le 29 mars le processus historique de divorce avec l'Union européenne, lançant ainsi deux années de négociations complexes et difficiles après plus de quarante ans d'une relation tourmentée. Le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'UE a informé le bureau du président du conseil de l'UE Donald Tusk que la Grande-Bretagne avait l'intention d'activer l'article 50 le 29 mars, a annoncé le porte-parole de Downing street lors d'un point-presse. «*Nous voulons que les négociations commencent rapidement*», a-t-il souligné. «*Il y a aura une lettre, elle (Theresa May) va notifier le président Tusk par écrit. Le processus est prévu dans l'article 50*», a-t-il détaillé, rappelant que M^{me} May «*ferait également une déclaration devant le Parlement*». Les Britanniques ont voté par référendum le 23 juin avec 52% des voix la sortie de l'UE, laissant le pays profondément divisé. De son côté, le ministre en charge du Brexit David Davis a évoqué

dans un communiqué «*la négociation la plus importante pour ce pays depuis une génération*». Le gouvernement est «*clair sur ses objectifs : un accord qui fonctionne pour toutes les nations et régions du Royaume-Uni et bien sûr pour l'ensemble de l'Europe, un nouveau partenariat positif entre le Royaume-Uni et nos amis et alliés au sein de l'Union européenne*».

«Tout est prêt»

A Bruxelles, un porte-parole de l'Union européenne a indiqué que «*tout était prêt*» pour cette activation de l'article 50. «*Nous sommes prêts à entamer les négociations*», a souligné Margaritis Schinas. «*Dans les 48 heures de l'activation par le Royaume-Uni de l'article 50, je présenterai l'ébauche des lignes directrices du Brexit pour les Etats membres de l'UE à 27*», a écrit sur Twitter le président du Conseil européen Donald Tusk. Le déclenchement du Brexit ouvre la période de négociations de sortie de l'UE qui doit durer deux ans

maximum. Il va intervenir après la date hautement symbolique du 25 mars, anniversaire du traité de Rome qui a fondé la Communauté européenne, au moment où l'Union est en pleine réflexion sur son avenir après la décision des Britanniques d'en sortir. Les pourparlers ne devraient véritablement débiter que six à huit semaines après le déclenchement du Brexit, une fois que la Commission aura donné son vert et que son négociateur, le Français Michel Barnier, aura reçu un mandat des 27 autres pays de l'UE. Très sensibles politiquement, les négociations s'annoncent aussi ardues du point de vue légal au vu de l'étendue des dossiers qu'elles couvriront. Le Parlement britannique avait donné son feu vert au déclenchement du Brexit le 13 mars. Le même jour, la Première ministre d'Ecosse, Nicola Sturgeon, avait ajouté à la complexité de la situation en annonçant son intention de demander pour fin 2018 ou début 2019 un nouveau référendum d'indépendance, mettant ainsi en jeu l'unité du pays. Le Parlement régio-

nal écossais doit se prononcer ce mercredi sur cette demande et devrait l'entériner. M^{me} Sturgeon a justifié sa demande par «*le mur d'intransigeance*» opposé par le gouvernement de M^{me} May alors que les Ecosse avaient voté à 62% pour rester dans l'UE et souhaitaient au moins rester membres du marché unique européen. Theresa May a répondu que «*le moment n'était pas venu*» pour un tel référendum, impliquant qu'il ne pouvait avoir lieu au moment où le pays négocie sa sortie de l'UE, lui compliquant ainsi la tâche. M^{me} May veut mettre en œuvre un Brexit «*clair et net*» impliquant la sortie du marché unique, afin de pouvoir reprendre le contrôle de l'immigration. Le pourcentage d'Ecosse favorables à l'indépendance est toujours minoritaire, mais à un plus haut historique : 46% selon une étude ScotCen publiée mercredi. Le précédent référendum sur l'indépendance en Ecosse, en septembre 2014, s'était soldé par un maintien dans le Royaume avec 55% des voix.

Salem K./Agences

El-Oued

Début de la 44^e fête de la ville aux milles coupoles

■ Le coup d'envoi de la 44^e édition de la fête de la ville aux milles coupoles a été donné à El-Oued, en présence des participants venus de 36 wilayas du pays et de cinq pays arabes, ainsi que d'un public nombreux.



Ph. > D. R.

Par Hatem D.

Reflétant la diversité et la richesse du patrimoine culturel des différentes régions du pays, une imposante parade (Carnaval de la ville) animée par des troupes folkloriques de huit

wilayas du pays, rythmée aux sonorités du Bendir (tambour) et de la zorna (trompette traditionnelle), entrecoupées de salves de baroud, a marqué le début de cette fête annuelle, à la grande satisfaction du public. Les troupes des pays arabes participantes (Tunisie, Libye, Palestine,

Sahara occidental et Yémen) ont, de leur côté, montré, à travers la présentation de facettes de leur folklore, le rapprochement de leur culture et la communion de la dimension historique de leurs peuples. La cérémonie inaugurale a également vu la participation de la fanfare

de la Protection civile, des Scouts musulmans algériens (SMA) et des équipes du mouvement associatif sportif qui ont exécuté des exhibitions d'arts martiaux. Le commissaire de la fête, Abdelkader Abed, a indiqué que les instances organisatrices s'emploient à conférer à cette manifestation culturelle, valorisant le patrimoine culturel populaire, un caractère économique, à travers notamment une exposition-vente de produits d'artisanat, avec la participation de 30 exposants issus de 13 wilayas du pays, une première depuis la première édition de cette fête en 1974. Le programme de ce rendez-vous annuel prévoit l'ouverture à «la place de la Jeunesse» à El-Oued, d'une manifestation pour enfants intitulée «La cité des enfants», mettant à leur disposition un éventail d'activités ludiques et récréatives devant s'étaler tout au long de cette fête de la ville aux milles coupoles. Un concours d'art culinaire populaire, de pâtisserie, des concours de jumeaux, des courses équestres et de méharis, des compétitions sportives de cyclisme et cross, ainsi que des rencontres de football avec la participation des vétérans des

équipes de l'Olympique d'El-Oued et du Hilal Sportif de Redayef (Tunisie), sont d'autres activités au programme. Outre l'animation, au 3^e jour de cette manifestation, d'un récital poétique avec la participation de poètes des pays arabes participants, il est projeté une fête locale annuelle «Baba Merzoug» et des soirées artistiques animées par des vedettes et des troupes locales. Initiée par le comité des fêtes de la communes d'El-Oued, sous le signe de «Notre authenticité dans notre patrimoine culturel», cette manifestation qui s'étalera sur 5 jours (19-23 mars) est marquée cette année par une forte participation de troupes nationales et arabes.

H. D./APS

Mila Remise des clés de 182 logements publics locatifs à leurs bénéficiaires

UN TOTAL de 182 clés de logements publics locatifs (LPL) ont été remises à leurs bénéficiaires, dans la commune de Tadjanet (Sud de Mila), dans une ambiance festive, a-t-on constaté.

L'opération de distribution de ces nouvelles habitations implantées à la sortie ouest de cette commune, a été effectuée au cours d'une cérémonie présidée par le chef de l'exécutif local, Mohamed Djamel Khenfar, à l'occasion de la célébration de la fête de la Victoire, le 19 mars de chaque année. Les familles bénéficiaires de ces logements ont exprimé leur satisfaction quant à cette initiative, organisée dans le cadre de la célébration de cette fête marquant la fin de la colonisation de plus de 130 ans.

L'attribution de ces logements dont la liste des bénéficiaires a été annoncée en 2014, a été retardée suite aux lenteurs qu'avait connues le chantier d'aménagement extérieur, selon des informations fournies sur place. Un autre quota de logements de la même formule sera distribué dans la commune de Tadjanet au cours de cette année, selon un élu de l'Assemblée populaire communale (APC). Dans la wilaya de Mila, la célébration de la fête de la Victoire a été marquée par l'inauguration d'une mosquée, la baptisations d'une avenue de la ville de Mila au nom d'un martyr de la région, en plus de l'organisation d'activités culturelles à la maison de jeunes locale.

R. E.

Bouira/ Localités de Kechama et Krachiche

Lancement des travaux de raccordement au réseau des grands transferts

Les travaux de raccordement des localités de Kechama et Kechama, relevant de la commune de Mesdour (sud de Bouira), au réseau des grands transferts des eaux du barrage de Tilesdit, ont été lancés dimanche lors d'une visite de travail effectuée par les autorités locales de la wilaya à l'occasion de la fête de la Victoire. Le coup d'envoi des travaux a été donné l'après-midi par le wali, Mouloud Chérifi, pour la réalisation de 16 kilomètres de réseau de distribution pour une enveloppe financière de 43 millions de dinars, selon les détails fournis à l'APS par le directeur local de l'Algérienne des eaux (ADE), Haouchen Remadane. Les localités de Krachiche et de Kechama sont actuellement alimentées deux jours par semaine à partir de forages et de puits, ce qui nécessi-

te leur raccordement au réseau des grands transferts. «Les habitants de ces deux villages sont mal alimentés à partir des forages, mais ce manque sera bientôt comblé avec la réalisation de ce réseau de raccordement au barrage de Tilesdit», a précisé M. Haouchen. Le responsable a ajouté que les travaux de réalisation de trois stations de pompage ainsi que de réservoirs avaient été achevés avant de lancer ces travaux du réseau, confiés à une entreprise publique, qui devront être réceptionnés dans un délai de 6 mois. Sur place, le premier magistrat de la wilaya, M. Chérifi, a insisté sur l'impératif de respecter les délais en vue de livrer ce projet avant l'été et permettre à 3 500 habitants que comptent ces deux localités d'épancher leur soif. Selon une déclaration récente du directeur des

ressources en eau de Bouira, Lahbib Boulououar, 23 communes de la wilaya connaissent le manque d'eau potable, soit elles ne sont pas alimentées quotidiennement, a expliqué le même responsable. Avec les travaux des grands transferts et autres opérations engagés à travers la wilaya, ces communes ne connaîtront plus de manque d'eau potable, a-t-il dit. Les grands transferts des eaux des deux barrages de Tilesdit et de Koudiet Acerdoune concernent 42 communes, dont 35 sont déjà raccordées, a-t-il ajouté, précisant qu'il reste encore 14 autres municipalités qui n'ont pas encore bénéficié de ce mégaprojet qui permet l'alimentation de plusieurs communes des wilayas voisines, à savoir Bordj Bou-Arréridj, M'sila et Médéa.

Lydia O./Agences

Batna/Commune d'Ouled Sellam

Raccordement de 238 foyers au réseau de gaz naturel

Un total de 238 foyers ont été raccordés au réseau du gaz naturel dans la commune d'Ouled Sellam, située à 85 km du chef-lieu de wilaya de Batna, dans une ambiance festive, a-t-on constaté. L'opération, inscrite dans le cadre de la deuxième tranche du programme quinquennal 2010-2014, a nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière de l'ordre de 22,57 millions de dinars, selon des informations fournies sur place.

La chef du service du gaz à la direction de l'énergie, Fairouz Bouteba, a précisé que ce projet portant réalisation d'un réseau de distribution de 16,32 km est considéré comme une extension de l'opération de raccordement de plusieurs quartiers et lotissements d'habitation de la commune, rappelant que le raccordement du centre de cette commune a été réalisé en 2010. Un autre projet de raccordement de 150 habitations dans la zone de

Kherba, dans la même commune, est en cours de concrétisation, a indiqué de son côté le chef de département des techniques de gaz à la Société de distribution de l'électricité et du gaz (SDE) de la wilaya. L'opération de raccordement en gaz naturel de cette localité éloignée est inscrite dans le cadre des festivités marquant le 55^e anniversaire de la fête de la Victoire. Ces festivités ont donné lieu, entre autres, à une cérémo-

nie d'hommage à des moudjahidine de la région et l'attribution de chaises roulantes à des handicapés moteurs. Plusieurs projets de développement en cours de réalisation ont été inspectés par le wali, Mohamed Salamani, qui a eu également à s'enquérir des préoccupations des citoyens des communes de Talkhamt, El Kikba, Lemsane, Ain Djasser, El Hassi, Lazrou et Djerna.

N. F.

Tunisie

L'enquête sur l'attaque du musée du Bardo entachée par les controverses

■ Torture de suspects qui seront relaxés, querelles intestines au sein de la police : deux ans après l'attentat terroriste, les avocats des victimes françaises critiquent l'enquête.



Par Lamia O.

À sa manière, l'affaire est un miroir des tensions propres à la transition tunisienne. Deux ans après l'attaque terroriste à Tunis contre le musée du Bardo, l'enquête n'en finit pas de soulever des interrogations, voire un malaise. Le 18 mars 2015, deux jeunes djihadistes tunisiens armés de kalachnikovs avaient fait irruption dans ce haut lieu de la mémoire du pays, très fréquenté des touristes, et y semèrent la mort – 21 visiteurs étrangers et un policier – avant d'être eux-mêmes abattus par les forces de sécurité.

Procès dans les prochains mois

Revendiqué par l'organisation Etat islamique (EI), l'attentat avait traumatisé la Tunisie, dont le fragile modèle démocratique, seul rescapé de la vague des révolutions arabes de 2011, était clairement visé. Un peu plus de trois

mois plus tard, le pays sera à nouveau ensanglanté par une attaque similaire contre une station balnéaire près de Sousse, où 38 touristes étrangers – dont trente Britanniques – seront assassinés. En novembre 2016, le juge d'instruction saisi de l'affaire du Bardo a officiellement clos l'enquête, transmettant le dossier à la chambre d'accusation, qui devrait se prononcer sur le renvoi en procès. Sauf coup de théâtre, ce dernier pourrait se tenir dans les prochains mois. Selon des sources judiciaires, une vingtaine de prévenus devraient comparaître.

Les avocats des victimes ou de leurs familles (quatre ressortissants français ont été tués et six blessés) ne cachent pas leur dépit devant la manière dont ils ont été informés de l'instruction. «Une immense déception», dit Pauline Manesse, dont le cabinet représente une trentaine de victimes. «On a voulu croire en la justice tunisienne, faire confiance à cette démocratie naissante et lui laisser du temps, ajoute-t-elle.

Il est normal que les Tunisiens conduisent les opérations – enquête et procédure judiciaire – mais ils auraient dû rendre compte de leurs avancées à la justice française. Or le dossier français est squelettique. Il a fallu attendre un an et demi pour recevoir des procès-verbaux d'interrogatoires, qui plus est, arrivés en arabe». «Les victimes ne comprennent pas : aucune autorité ne joue le jeu de la transparence, poursuit-elle. Elles ont un sentiment d'abandon».

Allégations de torture

Dès le départ, la sérénité de l'enquête a été altérée par des cafouillages, des querelles intestines au sein de l'appareil sécuritaire tunisien et, plus grave, des allégations de torture contre des suspects. A la brigade antiterroriste d'El-Gorjani (un quartier de Tunis) initialement saisie de l'enquête, une violente rivalité oppose alors le chef à son adjoint. Elle va se cristalliser autour d'un cas de torture. Le juge d'instruction

chargé de l'enquête de l'attaque du Bardo, Béchir Akremi, magistrat du pôle antiterroriste, constate la réalité de la torture dont a été victime le suspect Houcine D. et dessaisit la brigade antiterroriste d'El-Gorjani pour confier l'enquête à une autre unité : la garde nationale de l'Aouina. Cette affaire de torture aura une autre conséquence : la libération, décidée en août 2015 par le juge Akremi, de six suspects, tous prétendant avoir subi de mauvais traitements. Il faut reprendre des pans entiers de l'enquête. Cette vague de relaxes va enflammer la polémique. «Cela a été une erreur, fustige Issam Dardouri, un syndicaliste policier et fondateur de l'Organisation tunisienne de la sécurité et du citoyen. On ne relâche pas des terroristes sur le simple fait qu'ils ont été torturés». M. Dardouri vient de sortir de quatre mois de détention, condamné pour diffamation après avoir lancé diverses accusations sur les réseaux sociaux. Dans cette Tunisie en transition, la controverse exacerbe les tensions entre juges et policiers, entre les tenants de l'Etat de droit et ceux de l'impératif sécuritaire. Dans le cas particulier de l'enquête sur l'attaque du Bardo, il s'y ajoute une mise en cause visant expressément le juge Akremi – nommé depuis procureur de la République – dénoncé par ses détracteurs pour de prétendues sympathies islamistes. Celles-ci expliqueraient, selon eux, les dysfonctionnements de l'enquête.

Goût amer

A Paris, l'accusation est bruyamment relayée par Philippe de Veulle, l'un des avocats des victimes. A l'en croire, la relaxe d'août 2015 des six prévenus, motivée par leur torture, n'est qu'un «prétexte judiciaire». «Le

juge est marié à une islamiste, pointe-t-il, et il a été nommé au moment du gouvernement de la troïka». Cette «troïka», coalition de trois partis dominée par les islamistes d'Ennahda, avait dirigé la Tunisie entre la fin 2011 et début 2014. Quand on objecte à M. de Veulle qu'Ennahda a dénoncé sans ambiguïté la vague d'attentats dont la Tunisie est la cible ces dernières années, il rétorque : «Ils ont un double discours. Tout ça, c'est une nébuleuse. C'est le danger de l'islam politique». Une source proche du dossier s'étonne de telles accusations : «Aucun élément issu des procès-verbaux ne permet d'affirmer que le juge a trahi des sympathies islamistes». Au-delà des polémiques sur un éventuel biais partisan du juge Akremi, il reste que la manière dont l'enquête a été conduite laisse un goût amer à bien des observateurs. La remise en cause de certains aspects de l'enquête préliminaire de la brigade antiterroriste d'El-Gorjani en raison du scandale de la torture laisse perplexes certaines sources ayant eu accès au dossier. Selon elles, certaines pistes suggérées par des éléments techniques auraient pu connaître un traitement différent. Confusion institutionnelle, rivalité de pôles de pouvoir et âpreté des controverses partisanes dans la Tunisie post-révolution auront, à l'évidence, affecté l'environnement de l'enquête sur la tragédie du Bardo.

L. O./Agences

Sahara occidental

L'ANC s'engage à faire de 2017 l'année de la défense de la place de la RASD au sein de l'UA

Le Congrès national africain (ANC, au pouvoir) en Afrique du Sud s'est engagé à faire de 2017 l'année de la défense de la place de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) au sein de l'Union africaine (UA) et à intensifier ses efforts aux niveaux continental et international dans ce sens, ont rapporté des médias.

L'ANC a souligné, dans un document portant sur la politique étrangère du parti pour l'année 2017 qui sera présenté

lors de sa prochaine réunion annuelle, que «le combat du peuple sahraoui pour l'autodétermination et l'indépendance demeurera une priorité pour le parti». Le parti au pouvoir en Afrique du Sud a annoncé, en outre, le lancement d'une campagne internationale pour «dénoncer les entraves du Maroc à l'application des résolutions des Nations unies et de l'Union africaine en lien avec la cause sahraouie». L'ANC a indiqué à cet effet que «toutes les options

sont possibles y compris l'isolement du régime marocain». L'ANC a exprimé par ailleurs son souhait de voir l'adhésion du Maroc à l'Union africaine (UA) «contribuer à l'intensification des efforts en vue de la décolonisation du Sahara occidental». Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes, donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le

Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France. Plusieurs rounds de négociations entre les parties aux conflits (Polisario/Maroc) ont été organisés sous l'égide de l'ONU.

Ils buttent toujours sur la position de blocage de la partie marocaine relative à l'organisation d'un référendum pour l'autodétermination du peuple sahraoui.

Halim T./APS

Libye Un groupe armé retient 5 Tunisiens en otage

UN GROUPE armé libyen, retient en otage 5 Tunisiens, dimanche 19 mars 2017. Les cinq Tunisiens avaient été séquestrés suite à l'arrestation d'un Libyen et la confiscation de ses biens par les autorités tunisiennes au passage frontalier de Ras Jedir, dans le gouvernement de Médénine. Dans une déclaration accordée à ShemsFM par téléphone, l'un des Tunisiens retenu en otage en Libye affirme qu'on leur a laissé un téléphone afin qu'ils puissent alerter les autorités tunisiennes pour qu'ils demandent la libération du Libyen conte la leur. Il a précisé qu'ils sont retenus contre leur gré depuis samedi 9h et qu'ils ne connaissent pas exactement où ils se trouvent. Il a ajouté qu'entre 50 et 60 autres Tunisiens sont retenus dans une autre maison. R. M.



Pratiques «nazies»

Berlin accuse Erdogan d'avoir «franchi une limite»

■ L'Allemagne a reproché au président turc d'avoir «franchi une limite» en accusant personnellement la chancelière allemande Angela Merkel de pratiques «nazies», alors que les relations entre les deux pays ne cessent de s'envenimer.

Par Ali O.

Les relations entre Ankara et l'Allemagne en particulier, l'Union européenne dans son ensemble, traversent une crise aiguë à l'approche du référendum du 16 avril qui doit renforcer les pouvoirs du président Recep Tayyip Erdogan. Les refus successifs depuis le début du mois de l'Allemagne et d'autres pays de l'UE comme les Pays-Bas de laisser des ministres turcs participer sur leur sol à des réunions électoraux auprès de la diaspora, en faveur du oui au référendum, ont suscité l'ire de l'homme fort d'Ankara. Il avait déjà affirmé faire face à des pratiques dignes du nazisme en Europe. Dimanche, il est allé encore plus loin en s'en prenant nommément à la chancelière allemande. «Quand on les traite de nazis,

cela ne leur plaît pas. Ils manifestent leur solidarité. En particulier Merkel», a déclaré M. Erdogan dans un discours télévisé. «Mais tu as recours en ce moment précis à des pratiques nazies», a-t-il lancé à l'adresse de la dirigeante allemande. «Nous sommes tolérants mais nous ne sommes pas des imbéciles», lui a répliqué le chef de la diplomatie allemande, Sigmar Gabriel, dans le quotidien allemand *Passauer Neue Presse* paru hier. «J'ai donc fait savoir très clairement à mon homologue turc (Mevlüt Cavusoglu, ndr) qu'une limite avait été ici franchie suite aux propos choquants de M. Erdogan», a-t-il ajouté. L'Allemagne est au centre du bras de fer du président Erdogan avec l'Europe car elle héberge la plus importante diaspora turque au monde, dont 1,4 million de personnes inscrites sur les listes



électorales consulaires. Jusqu'ici, les responsables allemands ont préféré la retenue face aux provocations, persuadés que la surenchère ne ferait que faire le jeu du chef de l'État turc, soupçonné de vouloir se poser en victime pour mobiliser les indécis au projet de réforme constitutionnel. Mais la patience de Berlin arrive à ses limites. «Est-ce que Monsieur Erdogan a encore tous ses esprits ?», s'est interrogé une proche de M^{me} Merkel et vice-présidente de son parti conservateur CDU, Julia Klöckner. Elle a demandé l'arrêt des subventions européennes «qui se montent en milliards d'euros en faveur de la Turquie», pré-

vuées pour l'aider à se rapprocher de l'UE. Elu dimanche président du parti social-démocrate allemand SPD et challenger de M^{me} Merkel aux législatives du 24 septembre, Martin Schulz a jugé les propos de M. Erdogan «indignes d'un chef d'État». «La Turquie est en train d'évoluer vers un État autoritaire», a estimé l'ancien président du Parlement européen sur la chaîne publique allemande ARD. Dans un nouvel accès de fureur, la Turquie a annoncé dimanche avoir convoqué l'ambassadeur d'Allemagne pour protester contre la tenue la veille à Francfort d'une manifes-

tation de Kurdes lors de laquelle avaient été brandis des drapeaux du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), interdit, et avaient été lancés des appels à voter non au référendum du 16 avril. La Turquie a par ailleurs réagi avec véhémence aux propos du patron des services de renseignements extérieurs allemands ce week-end. Il a estimé dans un entretien à l'hebdomadaire *Der Spiegel* qu'Ankara n'avait pas réussi à «convaincre» de la responsabilité du prédateur Fethullah Gülen dans le putsch manqué de juillet dernier. Cette déclaration vise à «blanchir» le groupe de Gülen en Europe, s'est insurgé le porte-parole de la présidence turque. Le prédateur exilé aux États-Unis Fethullah Gülen, à la tête d'un vaste réseau d'écoles, d'entreprises et d'ONG, est accusé par les autorités turques d'avoir ourdi la tentative de putsch du 15 juillet 2016. Il dément catégoriquement toute implication. Cet accès de tension écarte un peu plus encore la perspective d'une intégration de la Turquie à l'UE. M. Erdogan a jeté de l'huile sur le feu samedi en déclarant s'attendre à ce que le Parlement vote, après le référendum du 16 avril, le retour de la peine capitale, abolie en 2004 dans le cadre de la candidature d'Ankara à l'entrée dans l'UE.



Points chauds

Conservatisme

Par Fouzia Mahmoudi

Chaque jour un nouveau sondage en France concernant la prochaine élection présidentielle et toujours le même résultat. Marine Le Pen et Emmanuel Macron, loin devant François Fillon, qui semble avoir de moins en moins de chance de se retrouver au second tour de la présidentielle, comme l'était pourtant destiné le candidat choisi par la primaire de la droite et du centre. Emmanuel Macron et Marine Le Pen sont maintenant bien installés en tête, crédités de 26,5% et 26% au premier tour de la présidentielle, selon un sondage Odoxa-Dentsu Consulting dimanche, dans lequel François Fillon est décroché à 19%. Le fondateur d'En Marche ! obtiendrait 26,5% (- 0,5 en deux semaines), juste devant la présidente du Front national (26%, + 0,5), selon ce sondage réalisé pour «13.15 Le dimanche», sur France 2. François Fillon, dont la campagne est parasitée par les affaires depuis près de deux mois, reste nettement décroché, même s'il est stable sur deux semaines, à 19%. Benoît Hamon, le candidat du PS qui tient dimanche un meeting important à Bercy, est lui en baisse de 1,5 point, avec 12,5% d'intentions de vote. Jean-Luc Mélenchon, candidat de la France insoumise, augmente lui de 0,5 point, à 10,5%. Derrière ce quintet de tête, Nicolas Dupont-Aignan (DLF) atteindrait 3%. Les candidats trotskistes Philippe Poutou (NPA) et Nathalie Arthaud (LO) sont crédités chacun de 1% des voix. Le souverainiste François Asselineau est donné à 0,5%, Jacques Cheminade et le centriste Jean Lassalle sont eux à 0%. 20% des sondés n'expriment pas d'intention de vote. A droite, les chiffres de Fillon désespèrent et appellent que celui-ci malgré son obstination et l'image de «combattant» qu'il a voulu se donner en ne cédant pas sa place à un autre candidat dès le début du Pénélopegate, a une image désormais entachée. Et la surenchère conservatrice du candidat Fillon pour tenter de plaire à l'électorat du FN exaspère. «Ça ne sert à rien de faire la course à l'échalote sur le terrain du FN en faisant une surenchère excessive en matière de sécurité et d'immigration», lance-t-il à l'adresse du représentant de son parti à l'élection présidentielle. «On devrait au contraire attaquer le programme de Marine Le Pen, en expliquant notamment que ceux qui ont peu aujourd'hui n'auront rien demain si elle est au pouvoir», assure le président Les Républicains de la région Paca, Christian Estrosi, qui avait soutenu Nicolas Sarkozy à la primaire de la droite. Marine Le Pen «est sous-évaluée dans les intentions de vote pour le premier tour de la présidentielle», poursuit Christian Estrosi, dans un entretien accordé au *Parisien*. «On la crédite à 25% en moyenne, je pense qu'elle pourrait dépasser les 30% voire gagner l'élection présidentielle», estime-t-il. «C'est pour cela qu'il faut la combattre dès le premier tour, en ne lui laissant aucun terrain et en s'adressant notamment aux classes moyennes et populaires. Le mot social n'est pas un gros mot». Reste à savoir si les prédictions à la Cassandra seront prémonitoires ou si Fillon avec encore un mois devant lui pourra remonter la pente. F. M.

Somalie

Les villageois affamés fuient la «saison de la mort»

Mariam Ibrahim, ses sept enfants et deux familles de voisins, sont les derniers à avoir quitté leur village du sud-ouest de la Somalie. Ils ont chargé leurs rares effets – couvertures, ustensiles de cuisine, matelas et vêtements – sur une charrette tirée par un âne et louée pour l'occasion, et ont marché à ses côtés pour parcourir les 20 km les séparant de la ville la plus proche, Baidoa, à la recherche de nourriture. «Il n'y plus personne au village à présent», explique la jeune femme de 28 ans. Des milliers d'autres, les vêtements en lambeaux couverts de poussière, arrivent comme Mariam chaque jour à Baidoa : plusieurs saisons des pluies ratées et des récoltes quasi inexistantes menacent de transformer la terrible sécheresse actuelle en famine. L'ONU a récemment mis en garde contre la «pire crise humanitaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale», avec un risque de famine, déjà déclarée dans certaines zones du Soudan du Sud, en Somalie, au Yémen et au Nigeria. Au total, quelque 20 millions d'habitants dans ces quatre pays sont menacés par la famine. Pour les Somaliens, le souvenir de la famine de 2011 qui emporta

250 000 personnes est toujours vivace. Mais Mariam explique que la situation actuelle semble pire. La nourriture a d'abord manqué, ensuite les puits se sont asséchés. Le peu d'eau encore disponible est croupie : c'est d'ailleurs l'épidémie de choléra fin janvier dans son village d'Aliyow Mumin qui l'a décidée à partir. Muslima Kusow est née avec la famine, il y a 25 ans, et a survécu à celle de 2011. Mais c'est bien la sécheresse de cette année qui pour la première fois l'a contrainte à abandonner son foyer. Elle a quitté Roobey, son village d'agriculteurs, début mars, marchant pendant quatre jours vers le nord avec ses six enfants, pour gagner Baidoa. Quand on lui demande pourquoi, elle mime quelqu'un en train de manger avec les doigts puis ouvre sa main, vide, et répond : «La soif. La faim». Son plus jeune enfant, Asiba, deux ans, est aussi pâle qu'il est maigre et n'a pas la force de maintenir sa tête droite. Au centre de santé Deeg-Roor, qui signifie «premières pluies», Abdirahim Mohamed explique que les nouveaux patients s'inscrivent à un rythme exponentiel pour le programme d'aide alimentaire soutenu par l'Unicef, le Fonds des Nations unies pour

l'enfance. En février, 75 enfants y ont été admis, deux fois plus qu'en janvier. Un nombre qui devrait encore doubler en mars, prédit M. Mohamed. Mais c'est vers l'hôpital de la ville que sont dirigés les cas les plus critiques, trop faibles pour se nourrir ou malades du choléra, qui a tué 286 personnes et touché 11 000 personnes depuis le début de l'année en Somalie. Sur place, des tuk-tuk amènent sans arrêt de nouveaux patients tandis que les visiteurs sont aspergés d'une solution chlorée désinfectante quand ils quittent l'établissement. Dans la salle de soins intensifs du centre de malnutrition, huit des neuf lits sont occupés par des enfants vieillés par leur mère. Hamsia Ibrahim, 32 ans, est en train d'administrer un peu de son lait maternel à Shamsu, sa petite fille de sept mois, à l'aide d'une seringue reliée à une sonde gastrique. Son mari et leurs cinq autres enfants vivent dans un camp des environs depuis leur arrivée il y a un mois. «Mes autres enfants ont faim tout le temps mais il ne sont pas malades comme elle», dit-elle en désignant Shamsu, qui a perdu beaucoup de poids à cause de la diarrhée et des vomissements.



Artisanat

Le tapis, un mode d'expression socioculturel

■ Depuis la nuit des temps, des mains agiles de femmes ont valsé sur des métiers à tisser pour confectionner des tapis d'une laine légère et douce avec des motifs exprimant leur vécu, leur mode de vie et leur environnement sociologique.

Par Adéla S.

Chaque tapis est porteur d'une forte symbolique et retrace une tranche de vie d'une femme artisanale, son vécu et son milieu social, jusqu'à devenir une référence socioculturelle.

Les motifs, dessins, lignes et autres trames que renferme chaque tapis, véhiculent l'imaginaire social et la tradition orale ancestrale, transmise de génération en génération, selon le milieu sociologique de chaque tisseuse et tisserande.

Ainsi, le tapis constitue une architecture mobile, un signe identitaire du savoir-faire, du savoir-être d'une population, d'une aire géographique précise, et chaque région se targue de ses propres symboles et motifs jalousement préservés et fidèlement transmis par ces œuvres d'art ancestrales véhiculées par le tapis.

Parmi les régions qui excellent dans la symbolique artistique mise en œuvre dans la

structure picturale des tapis et reflétant le véritable ancrage identitaire, figurent la Kabylie, les Aurès, le M'zab, Tlemcen, les Hauts-Plateaux et le Djebel Amour.

Du tapis de Nemencha à celui de Béni-Isguen en passant par ceux d'Ait Hichem, Ksar Chellala, Aflou et Laghouat, l'expression artistique propre à chaque région se révèle à travers les motifs, les lignes et les trames reproduites magistralement par les mains habiles des tisseuses. Chaque région se reconnaît à travers les représentations, les formes et styles géométriques ingénieusement repartis, avec des couleurs subtilement mariées et choisies.

Une architecture et une symbolique propres à chaque région

A titre d'illustration, les tapis des régions de Djebel Amour, de Nador en allant vers Sougueur, Aflou, El-Bayadh et Laghouat, se

distinguent par des dessins réalisés avec un mariage exclusif de trois couleurs (rouge, noir et blanc).

Le tapis de Ksar Chellala répond, lui, à un style de tissage bien particulier et comporte une multitude de couleurs et de motifs.

Celui de Ghardaïa se caractérise par un motif central d'apparence végétal et un motif représenté par une ligne de palmiers avec deux couleurs (blanc cassé et noir).

Chaque symbole et couleur que comporte un tapis, témoigne d'une pratique sociale, d'un mode de vie propre à chaque région, à une entité culturelle inspirée de son quotidien.

Il arrive à la tisseuse du tapis d'abandonner les contraintes stylistiques et l'austérité du réalisme pour se consacrer à des œuvres surréalistes où la liberté de la création est plus épanouie.

Le développement de cet artisanat du tapis est lié à l'héritage culturel de chaque région qui, dans une large mesure, dépend



de l'élevage soit du caprin, du bovin, de l'ovin ou du camelin, puisque les peaux de ces animaux sont utilisées, outre le tissage du tapis, pour la fabrication d'autres objets tels que les divans et les semelles en cuir pour ne citer que ceux-là.

La laine est, cependant, utilisée pour le tissage de tapis, des habits, des tentes des habitants des Hauts-Plateaux et du Sahara.

Dans la perspective de valoriser et promouvoir cet art, le tapis

traditionnel est au cœur des intérêts du secteur de l'artisanat durant toute la période de la 49^e édition de la fête du tapis qui s'est ouverte samedi dans la capitale du M'zab, Ghardaïa.

A. S./APS

Tamanrasset

22 artistes au 3^e Salon de la calligraphie et l'architecture

Vingt-deux artistes prennent part à la 3^e édition du Salon de la calligraphie et de l'architecture en Algérie, dont le coup d'envoi a été donné dimanche à Tamanrasset.

Les participants, représentant les wilayas de Ouargla, El-Oued, Mostaganem et Chlef, auront, durant les trois jours de ce salon, à mettre en exergue, à travers des œuvres artistiques, l'importance de la calligraphie, l'architecture et le caractère Tifinagh dans le bâti local. Entre autres communications pré-

vuées lors dans le cadre du salon dédié cette année à «l'harmonie entre la lettre et l'architecture», l'exposé de l'universitaire hamza Boukhelha Hamza pour qui la calligraphie arabe est un signe de la culture arabo-maghrébine qu'il s'emploie à promouvoir et hisser comme socle à la renaissance arabe et le territoire maghrébin.

«L'harmonie entre le bâtiment et l'environnement et l'architecture traduit la synergie recherchée par l'architecte dans la concep-

tion et la création», a estimé M. Boukhelha, dans ce contexte.

L'artiste Abdallah Boutani de Tamanrasset a, de son côté, indiqué à l'APS que tamazight et ses signes en Tifinagh a également une relation avec l'architecture, au regard de la symbolique civilisationnelle et culturelle de ses caractères, véhiculée à travers différentes formes géométriques.

Racim C.

El Khroub

Inauguration d'un espace dédié à l'exposition des produits artisanaux et des œuvres d'art

Un espace dédié à l'exposition des produits artisanaux et des œuvres d'art a été inauguré dimanche, dans la commune d'El Khroub (Constantine), dans le cadre des festivités marquant la célébration de la fête de la Victoire, a-t-on constaté. Situé à proximité du siège de l'Assemblée populaire com-

mune (APC), cet espace implanté dans une grande placette centrale aménagée, baptisée «19-Mars 1962» ouvrira à encourager les créations artistiques notamment celles des associations et des jeunes talents de la commune d'El Khroub, a précisé la directrice de l'Office de sport, de la culture,

du loisir et du tourisme (Oscult). Elle a, à ce propos, ajouté que cet espace sera ouvert tout au long de l'année et proposera au public diverses activités et expositions dans l'art culinaire, les habits traditionnels et les produits de la ruche notamment.

La célébration de la fête de la Victoire à Constantine a été marquée par l'organisation d'une exposition de photos et un fonds documentaire la Révolution de novembre 1954, au centre culturel Mohamed-El-Yazid, où un hommage a été rendu aux moudjahidines dans une cérémonie présidée par le chef de l'exécutif local, Kamel Abbas.

Les lauréats des tournois sportifs, entre autres de football, de karaté et de jeux d'échecs, ainsi que des concours scientifiques, lancés la semaine précédente, ont été également honorés.

La fête de la Victoire a été également l'occasion à Constantine pour baptiser l'Ecole nationale supérieure (ENS) de l'université Constantine 3 au nom de l'écrivaine Assia Djebar, et le Centre de recherche en biotechnologie (CRBT) de l'université Constantine 2 au nom du Chahid Toufik Khaznadar.

R. C.

Tchad

Dégradation de peintures rupestres classées par l'Unesco

DES PEINTURES rupestres ont été dégradées au Tchad dans le site d'Archei classé par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), a indiqué, dimanche, le ministre de la Culture tchadien à des médias.

Le cinéaste Mahamat Saleh Haroun, nommé début février par le président Idriss Déby Itno à la tête du ministère de la Culture, a déclaré que son département «va porter plainte lundi contre X, après l'envoi d'une mission à Archei».

Ces peintures rupestres, sur lesquelles des inscriptions ont été laissées par des visiteurs, se trouvent sur le site d'Archei - classé au patrimoine mondial de l'humanité

depuis le 20 juillet 2016 - dans la région du massif de l'Ennedi, dans le nord-est du Tchad près du Soudan.

Les inscriptions sont «des noms» de visiteurs, et les derniers messages datent du «22 janvier 2017», a ajouté le ministre-cinéaste qui dit avoir consulté des photos.

«Sur la surface rocheuse de ses grottes, canyons et abris, des milliers d'images ont été peintes et gravées, constituant l'une des plus grandes collections d'art rupestre du Sahara», lit-on sur le site de l'Unesco.

Les peintures et gravures rupestres au Tchad représentant hommes et animaux datent du 4^e millénaire avant Jésus-Christ, selon l'Unesco. L. M.

Rendez-vous culturels

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger
Mardi 31 mars :

Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Aujourd'hui à partir de 10h :
Conférences et ateliers sur la conservation et la restauration des œuvres d'art.

Galerie d'Arts Aïcha-Haddad (rue Didouche-Mourad, Alger)
Jusqu'au 30 mars :

Exposition spéciale Journée de la femme, par Narimane Sadet Cherfaoui et Samia Boumerdassi.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Chéraga, Alger)
Du 18 au 31 mars :

Exposition collective «Œuvres récentes» des artistes peintres Moussa Bourdine, Adlane Djefel, Moncef Guita et du sculpteur Nadjib Bensaïd. Vernissage le samedi 18 mars à partir de 15h.

Musée national Ahmed-Zabana (Oran)
Jusqu'au 31 mars :

Exposition de peinture de l'artiste Hirech Boumediène.
Espacio España de l'Institut Cervantes d'Alger
Jusqu'au 30 mars à 18h :
Cycle de cinéma «Espace féminin», dans le cadre de la Journée internationale de la femme.

Galerie d'arts La Baignoire (Alger-Centre)
Jusqu'au 25 mars :

Exposition de photographies d'art «La Roma la ntouma» (Ni Rome ni vous), par le photographe Oussama Tabiti.



Coup-franc direct

Qui nous protégera en Afrique ?

Par Mahfoud M.

Deux de nos clubs ont été maltraités en Afrique lors des matchs retour des compétitions inter-clubs. Cela a débuté avec le Mouloudia dont les joueurs ont vécu l'enfer au Gabon avec une pression terrible et quelques dépassements. Il y a eu ensuite l'USMA qui a subi un sort plus compliqué, étant donné que des joueurs, des membres du staff et même le président, Rebouh Haddad, ont été agressés et tabassés. Dans les deux cas, on a constaté que les représentations diplomatiques sur place ont tenté de s'interposer et ont protesté énergiquement, mais cela est-il suffisant pour rendre leurs droits à nos représentants et surtout à imposer le respect pour nos clubs dans leurs prochains déplacements ? On s'enorgueillit à un certain moment que le président sortant de la FAF, Raouraoua, faisait partie du comité exécutif de la CAF, ventant les mérites de cette position et indiquant qu'il défendra les intérêts des clubs algériens et des différentes sélections nationales. Mais qu'en est-il sur le terrain ? Il faut savoir que nos clubs ont été de tout temps maltraités en Afrique et que ce responsable n'a rien daigné faire, au contraire il a essayé de dissuader ces équipes de participer à ces compétitions pour soi-disant éviter de perturber la programmation du championnat et surtout chambouler les plans de la préparation de la sélection. Il faudrait donc penser à mieux protéger nos clubs dans ces championnats et frapper d'une main de fer lorsqu'ils sont victimes d'agressions.

M. M.

Ligue des champions d'Afrique/Incidents RC Kadiogo-USMA Le MJS suivra «avec attention» l'affaire

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, a exprimé dimanche son soutien à l'USM Alger dont la délégation a été agressée la veille à l'issue du match disputé à Ouagadougou face au club burkinabé du RC Kadiogo (défaite 1-0) en 16^e de finale retour de la Ligue des champions, assurant que son département suivra «de près» cette affaire. «Je tiens à vous confirmer mon soutien total à la suite des graves incidents ayant émaillé cette rencontre. Le MJS, en coordination avec les autorités algériennes compétentes suivra de près les suites données à cette affaire», a indiqué le ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS) dans un communiqué. Vainqueur à l'aller (2-0) en match disputé au stade Omar-Hamadi, l'USMA s'est qualifiée pour la phase de poules de la Ligue des

champions dans sa nouvelle formule. Seulement, la fin de la rencontre a été marquée par des incidents suite à l'envahissement du terrain par les supporters de l'équipe adverse. Joueurs, dirigeants et journalistes algériens présents sur place ont été victimes d'agressions physiques et il a fallu plusieurs minutes pour que les joueurs puissent regagner le vestiaire. Le président de l'USMA, Rebouh Haddad, le secrétaire général du club Mohamed Briki, le gardien de but Mourad Berrafane et le défenseur Mokhtar Benmoussa ont été légèrement blessés. Avant même le début du match, les Usmistes ont subi toutes sortes d'intimidations. Les envoyés spéciaux algériens se sont même vu refuser l'accès à la tribune de presse avant que le commissaire au match n'intervienne.

Jeux d'échecs toutes catégories

Ghafoul Amine champion régional

L'ÉCHÉPHILE Ghafoul Mohamed Amine, sociétaire du club «Kaid-Ahmed» de Tiaret, a remporté le championnat régional Ouest des jeux d'échecs individuel toutes catégories, clôturé samedi soir à la maison de jeunes de Hai «Es-Seddikia» d'Oran. Au classement final, Fellah Mohamed Amine du Hilal de Sidi Bel-Abbès et Boudaoud Khaled de Bir El Djir (Oran) ont pris respectivement les deuxième et troisième places. Cette compétition de deux jours, organisée par la ligue oranaise en collaboration avec la Fédération algérienne des échecs selon le système suisse en sept rondes à la cadence d'une heure au finish (jeu rapide), a vu la participation de 81 concurrents représentant les wilayas de Mostaganem, Tiaret, Aïn Témouchent, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès et Oran. La direction

de ce championnat régional a été assurée par l'arbitre international Bendellal Djelloul, second d'Ahmed Sakran. Le niveau technique a été «appréciable» avec certaines parties «passionnantes», selon l'arbitre international Bendellal. A l'issue de cette compétition, les sept premiers se sont qualifiés aux demi-finales du championnat d'Algérie, prévues du 28 mars au 1^{er} avril à Tiaret.

L'attaquant algérien du club turc Gaziantepspor, Nabil Ghilas, qui n'avait plus marqué en championnat depuis octobre 2016, a retrouvé son efficacité offensive samedi soir, en signant un triplé contre Kayserispor à l'extérieur (victoire 4-3). L'ex-fer de lance du FC

Equipe nationale locale Les choses sérieuses commencent

■ Les choses sérieuses commencent donc pour la sélection A' avec ce troisième stage en moins de dix jours, convoqué par le DTN et sélectionneur provisoire, Toufik Korichi.



Korichi pense au match de la Libye

Par Mahfoud M.

En effet, ce stage précède les deux matchs amicaux que devraient disputer la sélection en préparation des éliminatoires du CHAN et qui auront lieu face au Soudan. Le stage, programmé du 22 au 28 mars, aura lieu comme à l'accoutumée au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa. La liste comprend 25 joueurs, sachant que Korichi n'a convoqué que deux joueurs par équipe pour éviter de reporter encore d'autres matchs aux clubs qui s'apprennent à épurer le championnat avec les rencontres pour le compte de la mise à jour du championnat qui débuteront cette semaine. Cette disposition ne concerne pas deux clubs, à savoir, l'USMH (quatre joueurs convoqués) et l'USMBA (trois joueurs convoqués), deux équipes qui ont joué tous leurs matchs et qui ne sont donc pas concernées par les matchs de mise à jour du calendrier. Par ailleurs, quatre joueurs concernés par la rencontre en

retard CRB - ESS et MCA - JSK du samedi 25 mars 2017 rejoindront le reste du groupe le dimanche 26 mars 2017 avant 12h00 pour prendre part au deuxième match amical face au Soudan. Il s'agit des joueurs suivants : Saâdi Redouani (ES Sétif), Kamar Eddine Ryad Kenniche (ES Sétif), Rachid Nadji (ES Sétif), Akram Djahit (ES Sétif)

Ce stage sera très important

Liste des joueurs convoqués :
Gardiens de but :
Chemseddine Rahmani (MO Béjaïa), Mustapha Zeghba (USM El Harrach), Oussama Litim (DRB Tadjenant)

Défenseurs :
Mohamed Khoutir Ziti (ES Sétif), Zine El Abidine Boulekhroua (USM El Harrach), Mohamed Amine Madani (USM El Harrach), Houari Ferhani (JS Kabylie), Hocine Benayada (CS Constantine), Redouane Cherifi (USM Bel-Abbès), Mohamed Benyahia (USM Alger)

Milieux de terrain :
Abdelmoumen Djabou (ES Sétif), Messala Merbah (JS Saoura), Chemseddine Harrag (USM El Harrach), Sofiane Bendebka (NA Hussein Dey), Lyès Sidhoum (USM Bel-Abbès), Mehdi Kacem (MC Alger)

Attaquants :
Karim Aribi (CR Belouizdad), El Hadi Belameiri (CS Constantine), Abou Sofiane Balegh (USM Bel-Abbès), Mourad Benayad (RC Relizane), Abderrahmane Meziane (USM Alger)

Equipe nationale

Abeid : «Nous avons à cœur de nous racheter»

Le milieu international français de Dijon (Ligue 1 française de football), Mehdi Abeid, a affirmé que l'équipe nationale se devait de réagir après avoir raté la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 disputée au Gabon, marquée par une élimination dès le premier tour. «Honnêtement, ça a été difficile, c'était une période compliquée. On n'a pas été à la hauteur et on le sait. Mais on a à cœur de se racheter, le football est fait de déceptions comme de belles choses. C'est un mauvais épisode,

on le sait, mais on va se relever rapidement. On retournera dans nos clubs et on reviendra plus forts au prochain rassemblement», a indiqué Abeid dans un entretien accordé au site spécialisé Madeinfoot. En conséquence de cette élimination amère, l'ancien sélectionneur, le Belge Georges Leekens, a démissionné de son poste et les Verts se trouvent toujours sans coach, à trois mois du coup d'envoi des qualifications de la CAN-2019 prévue au Cameroun. «On ne sait pas qui sera le nou-

veau sélectionneur, on attend de le savoir, mais qui que ce soit, il est le bienvenu. On a hâte de bosser sérieusement et de repartir sur de belles prochaines victoires et de beaux moments», a-t-il ajouté. Appelé à expliquer le cuisant échec subi au Gabon, le milieu défensif des Verts tente de relativiser. «C'était plus de l'incompréhension je dirais. On ne comprenait pas pourquoi on n'arrivait pas à aller chercher des victoires et même des points. Ça arrive à toutes les équipes, même aux plus grandes, donc on veut se rattraper et aller chercher cette qualification pour la Coupe du Monde. C'est notre objectif prioritaire. Je pense que si on se qualifie pour la Russie, la déception de la CAN sera oubliée. A nous de faire rêver les gens et de rêver, nous aussi, à la qualification, même si on sait que ça va être très compliqué», a-t-il conclu.

Championnat de Turquie

Ghilas auteur d'un triplé

Porto (Portugal) a frappé aux 10', 49' et 54' minutes, tandis que son coéquipier Parlak a signé le 4e but de Gaziantepspor. Ghilas (27 ans) porte ainsi son capital personnel à six réalisations depuis l'entame de la saison en cours, lui qui ne comptait que trois buts jusque-là. Mais

Gaziantepspor, et malgré cette précieuse victoire en déplacement, reste lanterne rouge avec 19 points, soit six longueurs de retard sur le premier club non reléguable, Alanyspor (15/25 pts).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Protestation sociale à Béjaïa

Des citoyens de Barbacha et Béni Mansour en colère

DES DIZAINES de citoyens issus de la localité de Béni Mansour, commune de Boudjellil, ont fermé, hier et avant-hier, la voie ferrée et bloqué les sièges de l'APC de Boudjellil et celui de l'entreprise Baticompos.

Ces derniers comptent couper aussi la nouvelle autoroute reliant Ahnif à Akbou inaugurée, rappelons-le, le 2 du mois en cours au trafic routier par le ministre des Travaux publics.

Les protestataires réclament une nouvelle fois la mise en service du projet de raccordement en gaz naturel réalisé récemment et l'aménagement d'un chemin reliant la localité à la RN 05 près de la commune de Taourirt Ath Mansour (Bouira).

Dans la commune de Barbacha, des dizaines de citoyens issus des villages Ouandadja, Belouta et Ighar Ouslen, ont fermé les sièges de l'APC et de la daïra, hier et avant-hier, pour réclamer le traitement d'un affaissement de terrain survenu en 1998 et qui s'est aggravé depuis un an sur un chemin communal reliant la RN 75 et le village louandadjien, dans la commune de Barbacha.

Les mécontents réclament aussi la satisfaction de plusieurs revendications dont le raccordement au gaz naturel, l'aménagement d'une piscine, etc., selon Amar Aissaoui, un habitant de la localité. «Les autorités nous ont soulés avec leurs promesses sans jamais les tenir», dira notre interlocuteur.

Une étude a en effet été réalisée pour la prise en charge de ce glissement, selon le DTP de Béjaïa qui s'exprimait avant-hier sur radio Soummam, et des dispositions ont été prises par

les autorités communales de Barbacha.

Seulement, faute de financement, ajoute-t-il, les travaux de remise en état de la route et le traitement de cet important glissement ne peuvent être pris en charge dans l'immédiat puisque son coût revient au moins à 14 milliards de centimes. D'ailleurs, le wali de Béjaïa a sollicité les services de la direction des travaux publics de la wilaya afin de prendre en charge ce glissement.

Hier, le premier responsable de la wilaya s'est rendu sur les lieux et a longuement discuté avec les protestataires.

Il a également été interpellé sur d'autres points, dont le projet du gaz de ville.

Le chef de l'exécutif a demandé la levée des oppositions pour achever ce projet qui va raccorder 5 445 foyers des deux localités et permettra d'élever le taux de raccordement de la région à 94%.

Ce projet a atteint un taux estimé entre 70 et 90% pour les deux localités de Barbacha et Kendira.

«L'eau arrivera cet été à Barbacha à partir du barrage de Tichi-Haf et le projet a été étendu au village Khéllil», a décidé sur place le wali.

Les travaux d'installation des conduites ont atteint un taux de 95%.

Le premier responsable de la wilaya a inspecté les travaux d'aménagement des murs de confortement des pans de la RN 75 qui a bénéficié d'un élargissement pour un coût de 200 milliards de centimes, ceci pour éviter la progression du terrain sur la voie.

H. Cherfa

Béjaïa

Quatre casemates détruites

QUATRE casemates pour terroristes ont été détruites dimanche à Béjaïa par un détachement de l'Armée nationale populaire, alors que sept éléments de soutien aux groupes terroristes ont été appréhendés à Boumerdès et Sid Bel-Abbès, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a détruit, le 19 mars 2017 à Béjaïa, quatre casemates pour terroristes, tandis que d'autres détachements et des éléments de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les services de Sécurité nationale ont appréhendé sept éléments de soutien aux groupes terroristes à Boumerdès et Sid Bel-Abbès», précise le communiqué. Par ailleurs, et dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont intercepté à Sid Bel-Abbès, deux narcotrafiquants et saisi 7,7 kilogrammes de kif traité, alors qu'un détachement de l'ANP a saisi deux camions chargés de 45 quintaux de tabac à Biskra». Slim O.

Le chanteur de rock n'roll Chuck Berry s'en est allé



Djalou@hotmail.com

Elu président de la FAF avec 64 voix

Zetchi, l'homme du changement

■ A l'issue d'une AG houleuse et électrique, tenue hier au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa, le boss du Paradou AC, Kheïreddine Zetchi, a été élu président de la FAF par ses pairs qui l'ont porté à la tête du palais de Dely Brahim avec un total de voix qui a atteint les 64 pour, 35 contre et 4 bulletins annulés.

Par Mahfoud M.

L'AG avait eu du mal à débiter. L'atmosphère était électrique et il y a eu des tentatives de faire dévier les travaux de l'AG, qui devait être élective, sur d'autres questions pour semer le trouble. Ceux qui avaient cautionné la gestion hasardeuse de Raouraoua et voté tous ses bilans, fussent-ils négatifs, se sont découverts comme par hasard des airs de révolutionnaires et ont voulu barer la route à Zetchi sous prétexte que cela ne s'était pas fait dans la légalité, après le retrait du président de la commission de candidature, Baâneur, qui avait tenté un coup de force en voulant repousser la date de l'AG. Bien sûr, le président de l'ASO, Abdelkrim Medouar, était le principal instigateur de ce mouvement et avait demandé à voter une motion pour déclarer l'AG élective caduque et donc l'annuler purement et simplement. Un autre membre, le président de la JSM Skikda, Tebbouche, lui, tenait un autre discours, et faisait un constat sur la situation que vivait son équipe, demandant au passage qu'on construise un centre de formation pour son équipe. C'était la vraie foire et cela sentait les règlements de compte. Le patron de l'ESS, Hassan Hamar, a tenté de calmer les esprits en demandant à tout le monde de recadrer les débats sur l'ordre du jour de cette AG qui était élective, puisque les



membres devaient élire le prochain président de la FAF. Il y a eu, entre-temps, une décision bizarre. Au moment de passer au vote, il a été décidé d'exclure de la salle où se tenait le scrutin toute personne non membre de l'AG, c'est-à-dire les représentants des médias qui ont été priés de sortir. Cela reste, bien sûr, une pratique regrettable digne des années du parti unique, surtout que théoriquement le vote devait se dérouler en toute transparence. D'ailleurs, le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions et l'urne a gratifié Zetchi, ce qui lui permettra donc de prendre possession du bureau du palais de Dely Brahim, succédant de fait à Raouraoua qui avait refusé de briguer un autre mandat. Immédiatement après son élection, le président de la FAF a rendu hommage à son prédé-

cesseur. «Je rends hommage à l'AG et au bureau sortant, dont le président Raouraoua, pour le travail accompli». Il a ensuite directement parlé des prochaines échéances dont la plus urgente qui concerne le sélectionneur. «On est conscient de l'urgence de nommer un sélectionneur. On a commencé à travailler. On a des CV que nous allons étudier, il devra répondre à notre philosophie du football». Pour débiter son mandat sur de nouvelles bases, Zetchi a avoué qu'il proposera une amnistie de certains arbitres et joueurs, autrefois sanctionnés. Il parlera également de la création d'une DNCG pour accompagner les clubs et non les sanctionner et que les salaires seront plafonnés d'eux-mêmes, selon l'expertise de la DNCG sur tous les clubs.

M. M.